

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1889.



NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1889 s'élève à fr.	22,025,984 »
Le projet de Budget amendé pour l'exercice 1888 monte à	22,074,694 »
La différence en moins pour l'exercice 1889 est de . . . fr.	48,710 »

Les articles modifiés et les causes des modifications sont indiqués ci-après :

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.

ART. 20. — *Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales, etc.*

Crédit demandé pour 1889 fr.	231,900 »
Crédit proposé pour 1888	231,900 »
En moins pour 1889 fr.	20,000 »

L'augmentation de 20,000 francs sollicitée par amendement au Budget de 1888 n'était que temporaire ; la diminution pour 1889 était prévue dans la note préliminaire relative à cet amendement.

ART. 25. — *Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif).*

Crédit demandé pour 1889 fr.	6,000 »
Crédit proposé pour 1888	65,000 »
En moins pour 1889 fr.	59,000 »

Ce crédit est rétabli au chiffre normal, le renouvellement partiel de la Chambre des Représentants n'ayant lieu qu'en 1890.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XIII.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 76. — *Frais de rédaction et de publication du 12^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen.*

Crédit demandé pour 1889	fr.	10,000	»
Crédit proposé pour 1888		»	
<hr/>			
En plus pour 1889	fr.	10,000	»

Le libellé de l'article explique la destination du crédit.

CHAPITRE XIV.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 81. — *Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État; traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État.*

Crédit demandé pour 1889	fr.	774,645	»
Crédit proposé pour 1888		779,555	»
<hr/>			
En moins pour 1889	fr.	4,710	»

La diminution s'explique par ce fait que, dans le courant de l'année 1887, plusieurs traitements d'attente attribués à des professeurs d'école normale en disponibilité ont pris fin par suite du remplacement ou de la mise à la retraite des intéressés.

ART. 88. — *Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884; subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application; part de l'État dans les traitements de disponibilité des instituteurs primaires communaux, etc.*

Crédit demandé pour 1889	fr.	8,397,500	»
Crédit proposé pour 1888		8,397,500	»

Bien que l'ensemble du crédit demandé pour les dépenses indiquées à

NOTE PRÉLIMINAIRE.

l'article 88 soit absolument conforme à celui qui est prévu, pour le même objet, à l'article correspondant du Budget de l'exercice 1888, il y a, d'une part, une augmentation de 66,000 francs pour le littéra a et, d'autre part, une diminution de pareille somme pour le littéra c.

L'augmentation proposée au littéra a est justifiée par l'accroissement de la population du royaume pendant l'année 1886 (le chiffre exact de cet accroissement ne peut être connu que dans le cours du second semestre 1888). Des augmentations analogues ont été allouées dans les Budgets de 1886 et de 1888, afin de mettre le Gouvernement en mesure d'accorder à chaque commune qui se trouve dans les conditions requises, un subside calculé d'après les bases admises par la circulaire ministérielle du 14 décembre 1884.

ART. 89. — *Concours entre les élèves des écoles primaires, etc.*

Crédit demandé pour 1889	fr.	60,000	»
Crédit proposé pour 1888		50,000	»
		<hr/>	
En plus pour 1889	fr.	40,000	»

Le crédit de 40,000 francs inscrit au Budget de 1887 est insuffisant pour couvrir les frais des concours. Un transfert de crédit de 41,000 francs sera demandé aux Chambres législatives. Il est à prévoir que la somme de 50,000 francs proposée pour 1888 ne permettra pas de faire face à la dépense; elle devrait être portée à 55,000 francs. D'un autre côté, comme le nombre des concurrents s'accroît chaque année, il importe de solliciter, pour 1889, un crédit de 60,000 francs.

ART. 93. — *Frais de rédaction et de publication du 15^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1885, 1886 et 1887) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale.*

Crédit demandé pour 1889	fr.	15,000	»
Crédit proposé pour 1888		»	
		<hr/>	
En plus pour 1889	fr.	15,000	»

Cette dépense périodique est occasionnée par l'exécution de l'article 15 de la loi du 20 septembre 1884. Le dernier crédit a été porté au Budget de l'exercice 1886.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1889, est fixé à la somme de vingt-deux millions vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-quatre francs (22,025,984 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 22 février 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur et de
l'Instruction publique,*

J. DEVOLDER.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(162)

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1889.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 •	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . .	458,300 •	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du Ministère.	55,000 •	
4	Bibliothèque du Département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	5,000 •	558,100 •
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	12,000 •	
6	Frais de route et de séjour; missions.	6,800 •	
7	Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique	14,000 •	
8	Frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique.	6,000 •	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
9	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1889 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	52,640 •	
10	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1889.	241,059 •	598,401 •
11	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1889	775 •	
12	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	56,000 •	
13	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'Administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867	7,512 •	
		À RAPPORTER. . . . fr.	956,501 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	357,986 »	956,501 »
14	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires, qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1889, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)	60,415 »	
	CHAPITRE III. STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
15	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale	8,800 »	
16	Vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; traductions.	10,000 »	33,600 »
17	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique; frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures	14,800 »	
	CHAPITRE IV. AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.		
18	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	458,800 »	
19	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité:		
	Province d'Anvers	108,860 »	
	— de Brabant.	158,720 »	
	— de la Flandre occidentale	159,800 »	
	— de la Flandre orientale	158,000 »	
	— de Hainaut.	126,500 »	
	— de Liège	122,720 »	
	— de Limbourg	86,210 »	
	— de Luxembourg	74,300 »	
	— de Namur	102,000 »	
	Somme à répartir entre les diverses provinces pour accorder les augmentations réglementaires	4,216 »	
	A REPORTER. . . . fr.	1,480,126 »	990,101 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par'article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT fr.	1,480,126 *	990,101 *
20	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Anvers. 27,000 *		
	— de Brabant. 27,000 *		
	— de la Flandre occidentale 27,000 *		
	— de la Flandre orientale 27,000 *		
	— de Hainaut. 27,000 *	251,000 *	
	— de Liège 31,500 *		
	— de Limbourg 20,700 *		
	— de Luxembourg 20,700 *		
	— de Namur 24,000 *		
21	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité :		
	Traitements des commissaires 211,500 *		2,283,026 *
	Frais de bureau 45,400 *		
	Traitements des employés 186,000 *	455,000 *	
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1880 15,000 *		
22	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	45,000 *	
23	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression, d'achat et de reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	15,000 *	
24	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impressions; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885	50,000 *	
25	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	8,000 *	
	A REPORTER. fr.	•	3,274,027 *

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles	DESIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre.
	REPORT . . . fr.	.	3,274,027 .
	CHAPITRE V.		
	MILICE.		
26	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions	108,000 .	
27	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses	26 000 .	154,000 .
	CHAPITRE VI.		
	GARDE CIVIQUE.		
28	Inspection générale et commandements supérieurs. Traitements, indemnités, frais de route et de séjour. Calligraphie de brevets pour officiers	25,000 .	
29	Entretien, chauffage, éclairage des locaux de l'inspection générale; frais de bureau; frais divers	1,500 .	
30	Magasin central d'armement et d'équipement, outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civile. Impression et reliure. Frais divers	10,500 .	
31	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour	7,500 .	155,200 .
32	Tir national, prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels, dépenses diverses	44,000 .	
33	Personnel permanent du Tir national	5,200 .	
34	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales, prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir	45,000 .	
	CHAPITRE VII		
	FÊTES NATIONALES.		
35	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination	34,000 .	34,000 .
	A REPORTER fr.	.	3,577,227 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	3,577,227 »
	CHAPITRE VIII.		
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
56	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution.	17,000 »	
57	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction, calligraphie et expédition des diplômes	5,000 »	20,000 »
	CHAPITRE IX.		
	LÉGIION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
58	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés	200,000 »	
	La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée :		
	1 ^o A desservir de nouvelles pensions;		
	2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs;		500,000 »
	3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de Septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.		
59	Subside au fonds spécial des blessés de Septembre et de leurs familles	100,000 »	
	CHAPITRE X.		
	VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
40	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.	2,000,000 »	
41	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers.	70,000 »	2,070,000 »
42	Frais de route et de séjour de l'inspection.	10,000 »	
43	Frais de bureau et matériel de l'inspection	2,000 »	
	A REPORTER. fr.	»	5,970,227 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	5,079,227 »
	CHAPITRE XI. SERVICE DE SANTÉ.		
44	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1 ^o pour les aider à s'établir; 2 ^o pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Frais des conférences pour les élèves droguistes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Dépenses de la commission des suppléments à la pharmacopée officielle.	200,000 »	
45	Académie royale de médecine.	53,500 »	233,500 »
	CHAPITRE XII. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
46	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; traitement du secrétaire . . .	1,000 »	
47	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés pour ledit Conseil. Bibliothèque; acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	2,000 »	
48	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État	1,174,020 »	
49	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique.	278,500 »	
50	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses	76,000 »	
51	Jury central; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury.	55,000 »	
52	Jury central; matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargé des travaux matériels d'organisation	5,000 »	1,024,220 »
53	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État, anciens membres des jurys combinés.	8,500 »	
54	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission.	4,000 »	
55	Commission d'entérinement. — Traitement du commis	2,200 »	
56	Concours de l'enseignement supérieur; frais de ce concours; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités	6,000 »	
57	Subsidés pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des Universités de l'État et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000 »	
	A REPORTER. fr.	»	7,836,947 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	7,836,947 »
	CHAPITRE XIII.		
	ENSEIGNEMENT MOYEN.		
58	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire . . .	2,000 »	
59	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 »	
60	Inspection des établissements d'instruction moyenne: personnel, traitements et indemnités	24,200 »	
61	Inspection des établissements d'instruction moyenne; frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau	10,800 »	
62	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; personnel administratif et enseignant; augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875	170,513 »	
65	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège. Inspection: frais de route et de séjour; matériel. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; matériel. École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand; matériel. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges; matériel. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. Bourses d'études; subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers.	37,830 »	
64	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200 »	
65	Jury d'examen de l'enseignement moyen; matériel.	1,500 »	3,740,490 »
66	Athénées royales (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, subsides. Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux	3,095,756 »	
67	Athénées ou collèges royaux. Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce, à Anvers	4,000 »	
68	Écoles moyennes. — Bourses.	33,000 »	
69	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons. Subsides aux provinces et aux communes	154,371 »	
	A REPORTER. fr.	3,598,170 »	11,377,437 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DESIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DEPENSES	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre
	REPORT . . . fr.	3,598,170	11,577,457
70	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles Subsidés	25,000	
71	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers	29,700	
72	Professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré sans emploi. Indemnités	5,120	
73	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen	65,000	
74	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements, subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage, indemnités	10,000	
75	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire, à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850 Acquisitions, reliures et autres dépenses	1,500	
76	Frais de rédaction et de publication du 12 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen	10,000	
CHAPITRE XIV.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
77	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitements du secrétaire et du secrétaire adjoint	5,200	
78	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire, frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1884, à prendre part aux travaux du Conseil, impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par le dit Conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	5,800	
79	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales, traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité	415,521	
80	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux, 3 ^o aux inspectrices déléguées.	164,800	
81	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'Etat. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'Etat. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées, à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'Etat et d'écoles normales agréées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers	774,645	
82	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'Etat; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'Etat, ainsi que dans les écoles normales agréées, frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des art. 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884	22,000	10,442,517
83	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000	
84	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'Etat	95,077	
85	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'Etat et des écoles normales agréées	200,000	
	A REPORTER . . . fr.	1,685,047	22,019,984

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. fr.	1,685,047 "	22,019,984 "
86	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs.	100,000 "	
87	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans types.	100,000 "	
88	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'Etat dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes Service annuel ordinaire des cours d'adultes	8,507,500 "	
89	Concours : 1 ^o entre les élèves des écoles primaires; 2 ^o entre les élèves des écoles d'adultes Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.	60,000 "	
90	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités	19,800 "	
91	Musée scolaire national. — Matériel; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.	14,200 "	
92	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	51,000 "	
95	Frais de rédaction et de publication du 15 ^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1885, 1886 et 1887) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale.	15,000 "	
CHAPITRE XV.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
94	Dépenses imprévues non libellées au Budget	6,000 "	6,000 "
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. fr.			22,025,984 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 février 1888.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur et de
l'Instruction publique,*

J. DE VOLDER.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(172)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1889.

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																															
CHAPITRE I^{er}.																																																																	
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																	
1	a.	Traitement du Ministre																																																															
	a.	— des fonctionnaires, employés et gens de service				432,300																																																											
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 10%;">CLASSE.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT par an.</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense.</th> <th style="width: 15%;">Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire général</td> <td>1</td> <td>"</td> <td>12,000</td> <td>12,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Directeurs généraux</td> <td>5</td> <td>"</td> <td>9,000, 11,000 et 12,000</td> <td>55,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Directeurs</td> <td>6</td> <td>"</td> <td>Max. 8,000</td> <td>50,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chefs de division</td> <td>6</td> <td>"</td> <td>Max. 6,500</td> <td>35,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td>12</td> <td>"</td> <td>Max. 5,000</td> <td>57,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Commis rédacteurs</td> <td>57</td> <td>1^{re} et 2^e cl.</td> <td>2,200 à 4,000</td> <td>120,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre</td> <td>24</td> <td>1^{re}, 2^e et 5^e cl.</td> <td>1,400 à 2,600</td> <td>51,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Huissiers et gens de service</td> <td>50</td> <td>"</td> <td>800 à 2,400</td> <td>54,700</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td style="border: 1px solid black;">432,300</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Secrétaire général	1	"	12,000	12,000		Directeurs généraux	5	"	9,000, 11,000 et 12,000	55,000		Directeurs	6	"	Max. 8,000	50,000		Chefs de division	6	"	Max. 6,500	35,000		Chefs de bureau	12	"	Max. 5,000	57,000		Commis rédacteurs	57	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	120,800		Commis d'ordre	24	1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e cl.	1,400 à 2,600	51,000		Huissiers et gens de service	50	"	800 à 2,400	54,700						432,300	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																												
Secrétaire général	1	"	12,000	12,000																																																													
Directeurs généraux	5	"	9,000, 11,000 et 12,000	55,000																																																													
Directeurs	6	"	Max. 8,000	50,000																																																													
Chefs de division	6	"	Max. 6,500	35,000																																																													
Chefs de bureau	12	"	Max. 5,000	57,000																																																													
Commis rédacteurs	57	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	120,800																																																													
Commis d'ordre	24	1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e cl.	1,400 à 2,600	51,000																																																													
Huissiers et gens de service	50	"	800 à 2,400	54,700																																																													
				432,300																																																													
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale				6,000																																																											
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses				50,000																																																											
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i>				5,000																																																											
4	a.	Bibliothèque du Département. — Achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque																																																															
5	a.	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés																																																															
6	a.	Frais de route et de séjour; missions																																																															
A REPORTER. fr.																																																																	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	»
438,300	438,300	»	»	438,300	424,290	»
55,000	55,000	»	»	55,000	62,013 48	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,998 07	
12,000	12,000	»	»	15,578	17,299 70	
6,800	6,800	»	»	6,800	2,779 80	
538,100	538,100	»	»	539,678	532,581 05	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																												
		REPORT. fr.																												
7	»	Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique																												
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th data-bbox="395 600 671 629">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th data-bbox="715 600 783 658">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="810 607 879 629">CLASSE.</th> <th data-bbox="927 591 1034 651">TRAITEMENT par an.</th> <th data-bbox="1066 584 1150 651">MONTANT de la dépense.</th> <th data-bbox="1219 600 1342 622">Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="360 685 480 707">Art du dessin</td> <td data-bbox="735 685 767 707">4 (1)</td> <td data-bbox="847 685 863 707">»</td> <td data-bbox="906 685 1054 707">(2) 1,560 et 2,500</td> <td data-bbox="1066 685 1134 707">(2) 8,000</td> <td data-bbox="1166 685 1390 707">(1) 2 inspecteurs. 2 inspecteurs adjoints</td> </tr> <tr> <td data-bbox="360 707 480 730">Gymnastique.</td> <td data-bbox="735 707 751 730">1</td> <td data-bbox="847 707 863 730">»</td> <td data-bbox="975 707 991 730">"</td> <td data-bbox="1066 707 1134 730">0,000</td> <td data-bbox="1166 707 1390 752">(2) Part payée par le Département de l'intérieur et de l'instruction publique.</td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td data-bbox="1086 763 1150 786" style="text-align: center;">14,000</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Art du dessin	4 (1)	»	(2) 1,560 et 2,500	(2) 8,000	(1) 2 inspecteurs. 2 inspecteurs adjoints	Gymnastique.	1	»	"	0,000	(2) Part payée par le Département de l'intérieur et de l'instruction publique.					14,000	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																									
Art du dessin	4 (1)	»	(2) 1,560 et 2,500	(2) 8,000	(1) 2 inspecteurs. 2 inspecteurs adjoints																									
Gymnastique.	1	»	"	0,000	(2) Part payée par le Département de l'intérieur et de l'instruction publique.																									
				14,000																										
8	»	Frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique.																												
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.																												
CHAPITRE II.																														
PENSIONS ET SECOURS.																														
9	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1889 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année																												
10	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) 192,400 »																												
	b.	Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 15 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1889 48,659 »																												
11	»	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1889																												
12	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux																												
13	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins, des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867																												
14	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires; à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1889, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)																												
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.																												
CHAPITRE III.																														
STATISTIQUE GÉNÉRALE.																														
15	»	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre secrétaire. — Indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale.																												
		A REPORTER fr.																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
538,100	538,100	»	»	539,678	532,581 05	
14,000	14,000	»	»	14,000		
					19,809 22	
6,000	6,000	»	»	6,000		
558,100	558,100	»	»	559,678	552,190 27	
52,640	52,640	»	»	52,640	37,309 52	
241,059	241,059	»	»	241,059	199,590 22	
775	775	»	»	1,100	1,099 98	
56,000	56,000	»	»	56,000	34,975 44	
7,512	7,512	»	»	7,512	7,508 »	
60,415	60,415	»	»	60,415	60,290 »	
598,401	598,401	»	»	598,726	340,772 96	
8,800	8,800	»	»	8,800	6,864 »	
8,800	8,800	»	»	8,800	6,864 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																										
		REPORT. fr.																										
16	"	Vérification des registres de population. — Frais de déplacement — Indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. — Traductions																										
17	"	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique. — Frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. — Frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents. — Abonnements, souscriptions et reliures																										
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.																										
CHAPITRE IV.																												
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.																												
18	"	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces																										
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :																										
	a.	Province d'Anvers. 108,860																										
	b.	— de Brabant. 138,720																										
	c.	— de la Flandre occidentale 139,800																										
	d.	— de la Flandre orientale. 138,000 ⁽¹⁾																										
19	e.	— de Hainaut 126,500																										
	f.	— de Liège 122,720																										
	g.	— de Limbourg 86,210																										
	h.	— de Luxembourg 74,300																										
	i.	— de Namur. 102,000																										
		Somme à répartir entre les diverses provinces pour accorder les augmentations réglementaires. 4,216																										
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">PROVINCES.</th> <th style="width: 33%;">GRADES.</th> <th style="width: 33%;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.</td> <td>Directeur</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td>Chef de division</td> <td>4,500 à 5,500</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau.</td> <td>3,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Limbourg et Luxembourg.</td> <td>Directeur</td> <td>5,500</td> </tr> <tr> <td>Chef de division.</td> <td>4,200 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau.</td> <td>3,200 à 3,800</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Dans toutes les provinces</td> <td>Commis de 1^{re} classe</td> <td>2,400 à 3,000</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e classe</td> <td>1,800 à 2,200</td> </tr> <tr> <td>Id. de 3^e classe</td> <td>1,500 à 1,800</td> </tr> <tr> <td>Expéditionnaires.</td> <td>1,000 à 1,200</td> </tr> </tbody> </table>			PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.	Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur	6,000	Chef de division	4,500 à 5,500	Chef de bureau.	3,200 à 4,000	Limbourg et Luxembourg.	Directeur	5,500	Chef de division.	4,200 à 5,000	Chef de bureau.	3,200 à 3,800	Dans toutes les provinces	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,800	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200
PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.																										
Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur	6,000																										
	Chef de division	4,500 à 5,500																										
	Chef de bureau.	3,200 à 4,000																										
Limbourg et Luxembourg.	Directeur	5,500																										
	Chef de division.	4,200 à 5,000																										
	Chef de bureau.	3,200 à 3,800																										
Dans toutes les provinces	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000																										
	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200																										
	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,800																										
	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200																										
		A REPORTER. fr.																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés	CRÉDITS demandés	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés	DÉPENSES de	Observations.
		POUR L'EXERCICE 1889.	POUR L'EXERCICE 1888.			
8,800	8,800			8,800	6,864	»
10,000	10,000					
				24,800	27,990	20
14,800	14,800					
33,600	33,600			33,600	34,854	20
438,800	438,800			438,800	457,945	70
1,041,526	1,041,326			1,044,526	1,027,229	59
1,480,126	1,480,126			1,480,126	1,465,175	29

(1) Y compris une somme de 3,500 francs destinée à rémunérer la personne chargée du classement des archives de la Flandre orientale.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889	CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
1,480,126	1,480,126	»	»	1,480,126	1,405,175 20	
251,900	251,900	»	20,000	251,900	245,588 79	
435,900	435,900	»	»	461,150	4 3,399 80	
45,000	45,000	»	»	45,000	4 308 91	
15,000	15,000	»	»	15,000	15,057 48	
50,000	50,000	»	»	50,000	58,155 56	
6,000	65,000	»	59,000	6,000	56,518 59	
2,285,926	2,562,926	»	79,000	2,289,176	2,328,184 22	
DIMINUTION . . . fr		79,000				
108,000	108,000	»	»	108,000	104,559 30	
26,000	26,000	»	»	28,000	20,951 93	
154,000	154,000	»	»	156,000	125,491 23	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
CHAPITRE VI.																		
GARDE CIVIQUE.																		
28	»	Inspection générale et commandants supérieurs : traitements, indemnités, frais de route et de séjour. — Calligraphie de brevets pour officiers																
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 20%;">TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td style="text-align: right;">14,000</td> </tr> <tr> <td>Chef d'état-major de l'inspecteur général</td> <td style="text-align: right;">1,500</td> </tr> <tr> <td>Commandants supérieurs</td> <td style="text-align: right;">6,000</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire-archiviste de l'inspection générale</td> <td style="text-align: right;">1,400</td> </tr> <tr> <td>Huissier-planton de l'inspection générale</td> <td style="text-align: right;">600</td> </tr> <tr> <td>Frais de route et brevets d'officiers (prévisions)</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">25,500</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	Inspecteur général	14,000	Chef d'état-major de l'inspecteur général	1,500	Commandants supérieurs	6,000	Secrétaire-archiviste de l'inspection générale	1,400	Huissier-planton de l'inspection générale	600	Frais de route et brevets d'officiers (prévisions)	2,000		25,500
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.																	
Inspecteur général	14,000																	
Chef d'état-major de l'inspecteur général	1,500																	
Commandants supérieurs	6,000																	
Secrétaire-archiviste de l'inspection générale	1,400																	
Huissier-planton de l'inspection générale	600																	
Frais de route et brevets d'officiers (prévisions)	2,000																	
	25,500																	
29	»	Entretien, chauffage, éclairage des locaux de l'inspection générale; frais de bureau, frais divers.																
30	»	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. — Achat, entretien et réparations d'armes et d'objets d'équipement. — Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civile. — Impressions et reliures. — Frais divers . . .																
31	»	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour																
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 20%;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Contrôleur</td> <td style="text-align: right;">1,200</td> </tr> <tr> <td>Garde armurier</td> <td style="text-align: right;">1,800</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">3,000</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Contrôleur	1,200	Garde armurier	1,800		3,000								
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																	
Contrôleur	1,200																	
Garde armurier	1,800																	
	3,000																	
32	»	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses																
33	»	Personnel permanent du Tir national																
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 20%;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Gardien en chef.</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> <tr> <td>Greffier</td> <td style="text-align: right;">1,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">3,200</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Gardien en chef.	2,000	Greffier	1,200		3,200								
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																	
Gardien en chef.	2,000																	
Greffier	1,200																	
	3,200																	
34	»	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir																
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
25,500 »	25,500 »	»	»			
				27,000 »	27,995 55	
1,500 »	1,500 »	»	»			
10,500 »	10,500 »	»	»	15,000 »	14,991 19	
7,500 »	7,500 »	»	»	5,000 »	5,000 »	
44,000 »	44,000 »	»	»	(¹) 87,000 »	(²) 64,635 71	(¹) Y compris le crédit de l'article 34.
5,200 »	5,200 »	»	»	5,200 »	5,199 92	(²) Y compris les dépenses faites sur l'art. 34.
43,000 »	45,000 »	»	»	(³) »	»	(³) Voir la note n° 1
155,200 »	155,200 »	»	»	137,200 »	113,842 55	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
FÊTES NATIONALES.		
35	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
36	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution
57	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité. — Traduction, calligraphie et expédition des diplômes
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
38	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés
<p style="font-size: small;">La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée: 1° à desservir de nouvelles pensions; 2° à augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs; 3° à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de Septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.</p>		
39	»	Subside au fonds spécial des blessés de Septembre et de leurs familles
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
40	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. fr. 1,850,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. 150,000 »
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. . DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
34,000	34,000	»	»	34,000	31,574 »	
34,000	34,000	»	»	34,000	31 574 »	
17,000	17,000	»	»	20,000	19,960 70	
3,000	3,000	»	»			
20,000	20,000	»	»	20,000	19,960 70	
200,000	200,000	»	»	200,000	199,17 »	
100,000	100,000	»	»	100,000	100,000 »	
500,000	500,000	»	»	500,000	299,176 »	
2,000,000	2,000,000	»	»	2,000,000	1,967,025 65	
2,000,000	2,000,000	»	»	2,000,000	1,967,025 65	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
2,000,000	2,000,000	»	»	2,000,000	1,967,025 65	
70,000	70,000	»	»	68,000	74,921 80	
10,000	10,000	»	»	10,000		
2,000	2,000	»	»	4,000	4,000 »	
2,082,000	2,082,000	»	»	2,082,000	2,045,947 45	
200,000	200,000	»	»	200,000	197,186 16	
200,000	200,000	»	»	200,000	197,186 16	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
			REPORT. fr.				
44 (suitr).	h.	Conseil supérieur d'hygiène publique ; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour	9,000 »				
	l.	Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil.	3,000 »				
	m.	Frais de participation aux Expositions et aux Congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène.	3,000 »				
45	n.	Dépenses de la commission des suppléments à la pharmacopée officielle.	1,500 »				
	»	Académie royale de médecine.					
	»	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1881 à 1885, institué par arrêté royal du 25 novembre 1859 (pour mémoire).					
		TOTAL DU CHAPITRE XI.	fr.				
CHAPITRE XII.							
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.							
46	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Traitement du secrétaire.					
47	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil ; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil. Bibliothèque ; acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers					
48	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État.					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.
UNIVERSITÉ DE GAND.							
Situation à la fin du 3 ^e trimestre 1887							
		Professeurs ordinaires.	37	»	7,000	259,000	Ce tableau sera modifié conformément à la situation constatée à la fin du 3 ^e trimestre de 1888.
		— extraordinaires.	4	»	5,000	20,000	
		Traitements complémentaires (Art. 9 § 5 de la loi du 13 juillet 1849)	»	»	»	10,000	
		Chargés de cours.	9	»	1,000 à 5,000	23,500	
		Assistants.	13	»	2,000 à 5,000	29,000	
		Agrégés spéciaux.	3	»	3,000	9,000	
		Répétiteurs	5	»	1,500 à 3,900	14,400	
		Maîtres de dessin.	3	»	2,200 à 3,200	8,025	
		Personnel administratif	39	»	300 à 5,000	67,200	
		Chefs et aides de clinique.	11	»	300 à 1,500	4,500	
		Jardin botanique. Personnel ouvrier	»	»	»	6,300	
		Indemnités pour services divers	»	»	»	4,875	
		Ecole du génie civil.	19	»	1,500 à 12,500	102,100	
UNIVERSITÉ DE LIÈGE.							
Situation à la fin du 3 ^e trimestre 1887.							
		Administrateur, inspecteur, directeur des écoles spéciales	1	»	9,000	9,000	
		Professeurs ordinaires.	37	»	7,000	259,000	
		— extraordinaires.	6	»	5,000	30,000	
		Traitements complémentaires.	»	»	»	10,000	
		Professeurs à l'école des mines	3	»	5,000 à 6,000	16,000	
		Chargés de cours.	19	»	1,000 à 6,500	63,200	
		Répétiteurs et maîtres de langue.	7	»	2,000 à 4,500	19,350	
		Agrégés spéciaux	2	»	3,000	6,000	
		Assistants et élèves assistants	20	»	1,000 à 2,500	38,500	
		Personnel administratif	60	»	900 à 6,000	117,250	
		Chefs de clinique	7	»	650	4,410	
		Jardin botanique. Personnel ouvrier	»	»	»	12,000	
		Indemnités pour services divers et employés temporaires	»	»	»	17,000	
						A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
200,000	200,000	»	»	200,000	197,186 16	
35,500	35,500	»	»	55,500	33,500 »	
»	»	»	»	»	5,000 »	
235,500	255,500	»	»	255,500	235,686 16	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,220 56	
1,174,020	1,174,020	»	»	1,174,020	1,118,126 76	
1,177,020	1,177,020	»	»	1,177,020	1,120,347 32	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																						
		Report. fr.																						
49	»	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique . . .																						
50	»	Bourses universitaires; bourses de voyage. Frais de concours pour la collation de ces bourses. . .																						
51	»	Jury central. — Frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury																						
52	»	Jury central. — Matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation																						
55	»	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État, anciens membres des jurys combinés . . .																						
54	»	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission.																						
55	»	Commission d'entérinement. — Traitement du commis.																						
56	»	Concours de l'enseignement supérieur. Frais de ce concours. Impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités.																						
57	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des Universités de l'État, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions																						
»	»	Frais de rédaction et de publication du douzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur (pour mémoire)																						
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.																						
		CHAPITRE XIII.																						
		ENSEIGNEMENT MOYEN.																						
58	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Traitement du secrétaire.																						
59	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisition d'ouvrages et reliures, dépenses et frais divers . . .																						
60	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Personnel; traitements et indemnités																						
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 10%;">CLASSE.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT par an.</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense.</th> <th style="width: 15%;">Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">7,500 à 8,500</td> <td rowspan="2" style="text-align: center; vertical-align: middle;">24,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">6,000 à 7,500</td> </tr> <tr> <td>Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">1,200</td> <td style="text-align: center;">24,200</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur général.	1	»	7,500 à 8,500	24,200		Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500	Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	1,200	24,200	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																			
Inspecteur général.	1	»	7,500 à 8,500	24,200																				
Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500																					
Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	»	1,200	24,200																				
61	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau																						
	a.	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège — Personnel; traitements ou indemnités																						
62	b.	Section normale spéciale des langues modernes, à Liège. — Personnel, traitements ou indemnités																						
	c.	École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand. — Personnel, traitements ou indemnités																						
		A REPORTER. fr.																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,177,020	1,177,020	»	»	1,177,020	1,120,547 52	
278,500	278,500	»	»	268,500	402,248 56	
76,000	76,000	»	»	76,000	69,365 »	
53,000	53,000	»	»	58,000	51,148 40	
5,000	5,000	»	»	9,500	8,865 51	
8,500	8,500	»	»	6,200	5,745 76	
4,000	4,000	»	»	6,000	4,181 75	
2,200	2,200	»	»	14,000	3,625 »	
6,000	6,000	»	»	7,000	»	
14,000	14,000	»	»	1,622,220	1,665,525 10	
»	»	»	»			
1,624,220	1,624,220	»	»			
2,000	2,000	»	»	2,000	4,668 85	
4,000	4,000	»	»	4,000		
24,200	24,200	»	»	24,200		
					51,490 45	
10,800	10,800	»	»	10,800		
41,000	41,000	»	»	41,000	36,159 50	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
					REPORT. . . . fr.		
62 (suite)	d.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges. — Personnel, traitements ou indemnités.			32,012 »		
	e.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège. — Personnel, traitements ou indemnités.			54,925 »		
	f.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Personnel administratif et enseignant. — Augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875.			2,865 »		
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations
		École normale des humanités et section des langues modernes :					
		Directeur	1	"	7,000	7,000	
		Professeurs	15	"	Max 5,000	35,715	
		Secrétaire-surveillant	1	"	2,600	2,600	
		Gens de service.	2	"	"	3,000	
		École normale des sciences. Cours normaux flamands :					
		Inspecteur des études	1	"	"	1,000	
		Professeurs	25	"	"	36,250	
		Écoles normales de l'enseignement moyen, à Bruges et à Nivelles :					
		Directeurs	2	"	2,150 à 2,600	4,750	
		Économés.	2	"	800	1,600	
		Professeurs	23	"	Méd. 1,200	29,900	
		Maîtres d'études	3	"	Max. 1,800	2,750	
		Concierges	2	"	100	200	
		Sections normales moyennes de filles à Bruxelles et à Liège :					
		Directrices	2	"	1,800 à 2,700	4,500	
		Professeurs	54	"	500 à 1,800	52,950	
		Maitresse d'études.	1	"	"	1,200	
		Économe	1	"	"	250	
		Concierge.	1	"	"	350	
		Complément de la réorganisation de l'enseignement normal en exécution des arrêtés royaux du 5 mars 1885.				6,633	
		Augmentations du litt. f.				2,865	
					TOTAL. . . . fr.	175,513	
63	a.	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège. — Inspection; frais de route et de séjour; matériel.				4,000 »	
	b.	Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; matériel				2,000 »	
	c.	École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand; matériel				500 »	
	d.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges; matériel				5,380 »	
	e.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel.				5,100 »	
	f.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Bourses d'études, subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers				20,850 »	
					A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AGGMENTATION	DIMINUTION.			
41,000	41,000	>	>	41,000	36,159 30	
170,515	170,315	>	>	170,515	167,172 54	
57,850	57,850	,	,	54,850	77,933 30	
249,345	249,545	,	,	266,345	281,263 14	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
					Report fr.		
64	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. — Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce					
65	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel					
	a.	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1830). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides			816,978 »		
	b.	Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides			501,974 »		
66	c.	Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1830). Personnel; traitements; indemnités; subsides			768,677 »		
	d.	Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; subsides			974,127 »		
	e.	Compléments de traitements à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux.			34,000 »		
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense. (Part de l'État.)	TOTAL.
ATHÉNÉES ROYAUX.							
		Dotation (arrêté royal du 14 juillet 1875).	*	"	*	500,000 »	
		Préfets des études.	20	"	4,200 à 4,600	46,200 »	
		Professeurs	101	1 ^{re} classe.	3,700 à 4,100	195,178 »	
		—	109	2 ^e id.	3,200 à 3,400	214,967 »	
		—	155	3 ^e id.	2,600 à 2,900	265,089 »	
		Professeurs de gymnastique.	22	"	"	19,850 »	
		— de dessin	25	"	"	17,214 »	
		— de musique	20	"	"	9,188 »	
		Surveillants	9	1 ^{re} classe.	2,600 à 2,800	15,008 »	
		—	63	2 ^e id.	2,200 à 2,400	87,909 »	
		Secrétaires-trésoriers	20	"	860 à 2,970	10,154 »	
		Professeurs intérimaires	6	"	2,500 à 3,200	15,600 »	
		— spéciaux	3	"	"	3,100 »	
		— de calligraphie	7	"	"	2,150 »	
		— de religion.	1	"	1,500 à 2,000	600 »	
		Portiers et hommes de peine	"	"	"	9,610 »	
		Distribution des prix.	"	"	"	10,466 »	
		Subsides de l'État pour minerval supplémentaire	"	"	"	101,427 »	
		Compléments de traitements à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux.	"	"	"	34,755 »	
		Subsides pour traitements à titre personnel	23	"	"	11,585 »	
		Subsides pour traitements exceptionnels alloués à titre de récompense.	22	"	400 à 800	10,800 »	
		Frais de déplacement par application de l'art. 11 de l'arrêté royal du 14 juillet 1875	"	"	"	9,000 »	
		Suppléments en vertu de l'art. 4 de l'arrêté royal du 27 septembre 1880.	"	"	"	16,000 »	
A REPORTER . . . fr.						1,404,015 »	1,404,015 »
A REPORTER. . . . fr.							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
249,543	249,543	,	,	266,343	281,265 14	
60,200	60,200	,	,	60,200	46,981 20	
1,500	1,500	,	,	1,500	1,495 44	
3,095,756	3,095,756	»	»	3,095,756	2,224,313 47	
3,406,799	3,406,799	,	,	3,423,799	2,554,055 28	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense. (Part de l'État.)	TOTAL.
					REPORT.	fr.	
					REPORT.	1,404,015 »	
		<i>Écoles moyennes.</i>					
		Dotation permanente		"	198,500 »		
		Directeurs et directrices	119	"	2,800 à 5,300	204,474 »	
		Régents et régentes.	60	1 ^{re} classe.	2,300 à 2,500	87,566 »	
		Id.	286	2 ^e classe.	2,000 à 2,200	440,018 »	
		Instituteurs et institutrices	64	1 ^{re} classe.	2,000 à 2,200	88,454 »	
		Id.	209	2 ^e classe.	1,600 à 1,800	356,758 »	
		Professeurs de gymnastique	149	"	"	40,059 »	
		— de dessin	121	"	"	41,059 »	
		— de musique	119	"	"	21,394 »	
		Surveillants	11	"	575 à 1,400	5,004 »	
		Maitresses d'ouvrages manuels	29	"	400 à 800	8,955 »	
		Régents, régentes, instituteurs et insti- tutrices intérimaires.	14	"	"	25,055 »	
		Professeurs spéciaux	40	"	"	15,558 »	
		— de religion	23	"	1,000 à 1,300	12,967 »	
		Secrétaires trésoriers	116	"	385	25,776 »	
		Concierges et hommes de peine	"	"	"	22,655 »	
		Distribution des prix	"	"	"	24,645 »	
		Subsides en faveur des cours d'agri- culture	"	"	"	10,500 »	
		Indemnités pour l'enseignement des notions maritimes	"	"	"	2,000 »	
		Subsides de l'État pour traitements à titre personnel	"	"	"	29,180 »	
		Subsides de l'État pour traitements exceptionnels alloués à titre de récompense	"	"	"	15,300 »	
		Traitements supplémentaires en vertu de l'art. 9 de l'arr. roy. du 30 juin 1881. Frais de déplacement (arrêté royal du 14 juillet 1875)	"	"	500	12,500 »	
		Suppléments en vertu de l'art. 4 de l'arrêté royal du 27 sept. 1880.	"	"	"	5,000 »	
					1,691,741 »	1,691,741 »	
		TOTAL DE L'ARTICLE				3,005,756 »	
67	»	Athénées ou collèges royaux. — Sections industrielles et commerciales. — Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce, à Anvers					
68	»	Écoles moyennes. — Bourses					
69	»	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. — Subsides aux provinces et aux communes					
70	»	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. — Subsides					
71	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. — Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. — Impressions, fournitures et frais divers					
72	»	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. — Indemnités					
73	»	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen					
		A REPORTER					fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,406,799	3,406,799	»	»	3,423,799	2,554,055 25	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,900 »	
33,000	33,000	»	»	33,000	33,300 »	
134,371	134,371	»	»	134,371	133,084 60	
23,000	23,000	»	»	23,000	21,250 »	
29,700	29,700	»	»	29,700	26,460 45	
3,120	3,120	»	»	3,120	3,120 »	
65,000	65,000	»	»	65,000	60,663 58	
3,718,990	3,718,990	»	»	3,733,990	2,855,815 88	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																									
		Report. fr.																																																									
74	»	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. — Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités.																																																									
75	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. — Acquisitions, reliures et autres dépenses																																																									
76	»	Frais de rédaction et de publication du 11 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen.																																																									
TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.																																																											
CHAPITRE XIV.																																																											
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.																																																											
77	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : Traitement du secrétaire et du secrétaire adjoint																																																									
78	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés par l'arrêté royal du 2 février 1885 à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.																																																									
79	»	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité																																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 10%;">CLASSE.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT par an.</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense.</th> <th style="width: 15%;">Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur des écoles normales</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">7,500</td> <td style="text-align: right;">7,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspectrice des écoles normales</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Vérificateur des économats.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">4,000</td> <td style="text-align: right;">4,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs principaux.</td> <td style="text-align: center;">18</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">de 5,000 à 7,500</td> <td style="text-align: right;">109,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs cantonaux.</td> <td style="text-align: center;">80</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">de 3,000 à 4,500</td> <td style="text-align: right;">274,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Disponibilité.</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">3,975</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Augmentations réglementaires.</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">13,650</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">415,525</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500		Inspectrice des écoles normales	1	»	2,000	2,000		Vérificateur des économats.	1	»	4,000	4,000		Inspecteurs principaux.	18	»	de 5,000 à 7,500	109,500		Inspecteurs cantonaux.	80	»	de 3,000 à 4,500	274,000		Disponibilité.	»	»	»	3,975		Augmentations réglementaires.	»	»	»	13,650						415,525	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																						
Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500																																																							
Inspectrice des écoles normales	1	»	2,000	2,000																																																							
Vérificateur des économats.	1	»	4,000	4,000																																																							
Inspecteurs principaux.	18	»	de 5,000 à 7,500	109,500																																																							
Inspecteurs cantonaux.	80	»	de 3,000 à 4,500	274,000																																																							
Disponibilité.	»	»	»	3,975																																																							
Augmentations réglementaires.	»	»	»	13,650																																																							
				415,525																																																							
80	a.	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales				4,000																																																					
	b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :																																																									
		1° Aux inspecteurs principaux.				45,200																																																					
		2° Aux inspecteurs cantonaux.				96,000																																																					
		3° Aux inspectrices déléguées.				21,600																																																					
81	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État.				652,450																																																					
	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État				402,195																																																					
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées, à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'État et d'écoles normales agréées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers				20,000																																																					
A REPORTER. fr.																																																											

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,718,990	5,718,990	»	»	5,755,990	2,855,815 88	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,819 »	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,944 52	
10,000	»	10,000	»	»	9,515 75	
5,740,490	5,750,490	10,000	»	5,747,490	2,878,094 95	
AUGMENTATION . . fr.		10,000				
3,200	3,200	»	»	3,200	3,200 »	
3,800	3,800	»	»	3,800	2,554 92	
415,525	415,325	»	»	411,450	597,749 20	
164,800	164,800	»	»	164,800	135,685 15	
774,648	779,555	»	4,710	784,197	789,544 85	
1,361,970	1,366,680	»	4,710	1,367,447	1,320,552 12	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
					REPORT. fr.			
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	
		Écoles normales d'instituteurs :						
		Directeurs	6	"	Max. 6,000	52,100		
		Économes	6	"	" 5,200	17,700		
		Professeurs	68	"	" 5,600	167,900		
		Surveillants	16	"	" 2,400	26,150		
		Gens de service	18	"	" 1,200	15,100		
		Sections normales d'instituteurs :						
		Directeurs	5	"	Max. 6,000	10,700		
		Économes	5	"	" 5,200	6,800		
		Professeurs	27	"	" 5,600	63,550		
		Surveillants	8	"	" 2,400	15,500		
		Gens de service	4	"	" 1,200	4,000		
		Écoles normales d'institutrices :						
		Directrices	5	"	Max. 4,000	12,000		
		Économes	5	"	" 2,200	6,200		
		Régentes et professeurs	54	"	" 5,600	83,800		
		Maitresses d'études	11	"	" 2,400	16,700		
		Gens de service	5	"	" 1,200	5,150		
		Sections normales d'institutrices :						
		Directrices	4	"	Max. 4,000	17,000		
		Économes	4	"	" 2,000	8,500		
		Régentes et professeurs	46	"	" 5,600	104,700		
		Maitresses d'études	13	"	" 2,400	21,850		
		Gens de service	5	"	" 1,200	5,500		
		Suppl. de traitement ou indemnités				658,500		
						13,950		
					TOTAL	652,450		
82	»	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État ; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État ainsi que dans les écoles normales agréées ; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884						
83	»	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire						
84	»	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État						
85	»	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées						
86	a.	Frais des conférences des instituteurs					90,000	»
	b.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs					10,000	»
87	»	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école ; frais de surveillance et de contrôle ; frais de confection de meubles et de plans-types						
					A REPORTER.	fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,361,970	1,366,680	»	4,710	1,367,447	1,326,532 12	
22,000	22,000	»	»	22,000	36,000 »	
6,000	6,000	»	»	6,000	8,816 25	
95,077	95,077	»	»	116,527	120,365 95	
200,000	200,000	»	»	200,000	398,296 »	
100,000	100,000	»	»	100,000	82,960 »	
100,000	100,000	»	»	100,000	99,999 88	
1,885,047	1,889,757	»	4,710	1,911,774	2,069,668 18	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
					REPORT. fr.		
88	a.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa de la loi du 20 septembre 1884			6,697,500 »		
	b.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application			100,000 »		
	c.	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux			600,000 »		
	d.	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes; service annuel ordinaire des cours d'adultes			1,000,000 »		
89	a.	Concours : 1 ^o Entre les élèves des écoles primaires			50,000 »		
	b.	2 ^o Entre les élèves des écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.			10,000 »		
90	»	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.
		Conservateur.	1	»	5,500	5,500	
		Employés.	5	»	»	7,800	
		Huissiers et gens de service	5	»	»	6,500	
						19,800	
91	»	Musée scolaire national : Matériel; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.					
	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisitions d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales.					21,000 »
92	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles, frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques.					20,000 »
	c.	Missions et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire					10,000 »
93	»	Frais de rédaction et de publication du 15 ^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1885, 1886 et 1887) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale.					
							TOTAL DU CHAPITRE XIV fr.
							CHAPITRE XV.
							DÉPENSES IMPRÉVUES.
94	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFERENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
1,885,047	1,889,757	»	4,710	1,911,774	2,069,668 18	
8,597,500	8,597,500	»	»	8,267,500	8,918,813 81	
60,000	50,000	10,000	»	40,000	59,998 68	
19,800						
	54,000	»	»	54,000	28,559 05	
14,200						
51,000	51,000	»	»	51,000	54,201 72	
15,000	»	15,000	»	»	14,597 80	
10,442,547	10,422,257	20,000	4,710	10,304,274	10,205,819 24	
AUGMENTATION . . fr.		20,290				
6,000	6,000	»	»	6,000	891 74	

BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	

I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours
III.	Statistique générale
IV.	Affaires provinciales et électorales
V.	Milice
VI.	Garde civique
VII.	Fêtes nationales
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique
XI.	Service de santé
XII.	Enseignement supérieur
XIII.	Enseignement moyen
XIV.	Enseignement primaire
XV.	Dépenses imprévues
	TOTAUX fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1889.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1886.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
558,100 »	558,100 »	»	»	559,678 »	552,190 27	
598,401 »	598,401 »	»	»	598,726 »	540,772 96	
55,600 »	55,600 »	»	»	55,600 »	54,854 20	
2,283,926 »	2,362,926 »	»	79,000 »	2,289,176 »	2,528,184 22	
134,000 »	134,000 »	»	»	136,000 »	125,491 23	
135,200 »	135,200 »	»	»	137,200 »	113,842 35	
54,000 »	54,000 »	»	»	54,000 »	51,574 »	
20,000 »	20,000 »	»	»	20,000 »	19,960 70	
500,000 »	500,000 »	»	»	500,000 »	299,176 »	
2,082,000 »	2,082,000 »	»	»	2,082,000 »	2,045,947 43	
253,500 »	253,500 »	»	»	253,500 »	255,686 16	
1,624,220 »	1,624,220 »	»	»	1,622,220 »	1,665,523 10	
5,740,490 »	5,750,490 »	10,000 »	»	5,747,490 »	2,878,094 95	
10,442,547 »	10,422,257 »	20,290 »	»	10,504,274 »	10,205,819 24	
6,000 »	6,000 »	»	»	6,000 »	891 74	
22,025,984 »	22,074,694 »	50,290 »	79,000 »	21,903,864 »	20,878,008 55	
DIMINUTION. . . fr.		48,710 »				

(206)